



Bénévolat valorisé

Il est possible, pour les bénévoles de bénéficier d'une réduction d'impôts sur le revenu pour frais engagés dans le cas où les ils renoncent de façon expresse à un revenu ou à un remboursement de frais auprès de la LPO Champagne-Ardenne.

Même si vous ne pouvez pas bénéficier de cette réduction d'impôt, le fait de remplir les fiches de bénévolat est utile pour la LPO* : le temps passé, ainsi que les frais occasionnés par vos actions bénévoles sont comptabilisé et valorisé dans le bilan financier de l'association : en 2022 cela représentait 693 000 Euros !

Quels frais sont concernés?

Il s'agit de dépenses engagées dans le cadre de l'activité associative. Sont concernés toutes les renoncations à revenus (frais de déplacements, frais téléphoniques...)

Entrent dans le cadre de ce dispositif:

Les enquêtes, les actions de protection (Busards, oiseaux blessés...), les réunions dans lesquelles le bénévole représente la LPO et les animations.

Il faut noter que pour les animations, seuls les animateurs de la sortie peuvent déclarer bénévolat et abandon de frais. Les participants, même s'ils donnent «un coup de main» ne sont pas concernés. La notion d'activité est importante.

Seront donc prises en compte les actions où le bénévole est actif et pas simplement participant (ex: lors d'une sortie, sont actifs l'animateur et l'aide animateur).

Les plafonds et les taux de réduction d'impôts qui s'appliquent aux versements résultant du non-remboursement de frais à un bénévole sont les mêmes que ceux qui s'appliquent aux dons : le taux de réduction d'impôt est de 66% du montant des versements retenus dans la limite de 20% des revenus imposables. Il s'agit d'une réduction d'impôt et non d'un avoir fiscal (ne peuvent bénéficier de la réduction d'impôt que les personnes imposables).

*** Cela nous permet de démontrer à nos partenaires financiers et aux instances décisionnaires toute l'énergie déployés en faveur de la biodiversité au sein de notre association.**

Les délais

Tout envoi nous parvenant après le 15 janvier ne pourra bénéficier du dispositif de réduction d'impôt, nous sommes en effet obligé de les inclure dans les comptes de la LPO pour validation. En avril, la LPO C.A. vous adressera un reçu fiscal permettant de justifier les dons mentionnés dans votre déclaration de revenu.

Comment remplir mes fiches de bénévolat valorisé ?

Rendez-vous sur [la page dédiée au bénévolat valorisé](#) de notre site.

Les **Fiches Bénévolat** sont disponibles en deux formats : fichiers Pdf, à imprimer puis à remplir manuellement (en s'aidant du Memento-actions pour le choix des intitulés et numéros d'actions) et au format Excel (classeur qui présente l'avantage de regrouper la fiche de synthèse et les fiches actions, et qui offre certaines fonctions de calcul et de report des informations saisies)

Fiches à remplir manuellement :

Télécharger et imprimer, sans recto-verso, le document **Synthèse.pdf** (1 exemplaire) et **Fiche_action.pdf** (autant de fois que nécessaire : 1 fiche par action ; se référer au memento disponible sur le site).

Remplir les fiches action, calculer les totaux du temps, des kilomètres et des autres frais consacrés à chaque action, puis les reporter sur la ligne correspondante de la synthèse. Chaque fiche action comportera la date de fin de rédaction et la signature du bénévole.

Sur la fiche « Synthèse », renseigner les champs Nom, Prénom, Adresse et numéro de téléphone. **Avant envoi à la LPO, la fiche synthèse sera complétée par la mention manuscrite suivante : «Je soussigné NOM et Prénom, certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus et les offrir à la LPO Champagne Ardenne en tant que don», puis signée.**

Les fiches synthèse et actions sont à retourner ensemble.

Sur classeur Excel :

Choisir les feuilles correspondant aux actions réalisées pour la LPO en s'aidant du fichier Pdf « **Memento** » et supprimer celles qui ne vous concernent pas.

Sur la feuille « Synthèse », renseigner les champs Nom, Prénom, Adresse et numéro de téléphone de la feuille « synthèse bénévole » (votre nom s'inscrira automatiquement sur toutes les fiches-actions).

Remplir les fiches action, le calcul des totaux du temps, des kilomètres et des autres frais consacrés à chaque action est automatisé, ainsi que leur report sur la ligne correspondante de la synthèse. Toutes les feuilles du classeur seront ensuite imprimées sans recto-verso puis signées par le bénévole comme pour la version Pdf. **Ne pas oublier la mention manuscrite «Je soussigné NOM et Prénom, certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus et les offrir à la LPO Champagne Ardenne en tant que don» sur la fiche synthèse.**

Attention : si vous avez déclaré des frais de déplacement, les fiches synthèse et action doivent être envoyées à la LPO accompagnées de la photocopie du véhicule vous appartenant avec lequel vous avez effectué ces déplacements.

En effet, la valeur de ces frais est calculée selon un barème qui dépend de la puissance fiscale du véhicule automobile ou de la cylindrée des vélomoteurs, scooters ou motos, ainsi que du kilométrage total parcouru annuellement.

Il comporte une majoration pour les véhicules électriques.

Vous devrez donc joindre à vos fiches de bénévolat une copie de la carte grise d'un véhicule dont vous êtes le propriétaire et qui a été utilisé pour vos actions bénévoles. Si, comme 56 % des contribuables en France, vous n'êtes pas imposable sur le revenu et ne pouvez donc prétendre à une réduction d'impôt, devrez-vous fournir cette photocopie de carte grise ? Oui, si vous souhaitez recevoir un reçu fiscal.

Les subtilités d'un bon remplissage de fiche :

Attention, rédiger une fiche par type d'action (ne pas mettre sur la même fiche un comptage de Cigogne noire et un comptage de Grue cendrée par exemple !)

Remplir une ligne par date.

Noter le temps consacré à chaque action à la demi-heure près. (La précision à la minute est inutile).

Pour les actions avec déplacement, préciser votre lieu de départ et votre destination ou quelques localités situées sur votre secteur d'intervention dans les colonnes prévues.

Exemples : quand M X fait une sortie en vallée de l'Aisne, il indique «vallée de l'Aisne entre Olizy et Asfeld» ou «ZPS vallée de l'Aisne à Château Porcien».

Quand Mlle Y va faire son Suivi hivernal des Oiseaux Communs, elle indique «SHOC nord Vitry-le-François »

Quand Mme Z va « busarder », elle indique «zone busards ouest Sézanne».

En bref, il faut donner une destination la plus précise possible et qui peut être localisée sur une carte.

Autres frais : il s'agit, par exemple, d'achat de matériel, déplacement en train, ... ces derniers devront être justifiés (copies de tickets, factures, billets de train,... seront envoyés à la LPO en même temps que les fiches bénévolat)

**Pour toute question, contactez le siège de l'Association.
L'équipe de la LPO Champagne Ardenne vous remercie.**